



# TEMPS DE TRAVAIL

## NOUVELLES REGLES

### Pour ALTERNATIVE Police c'est NON !



Le 1er juin 2018, l'administration présentait le nouveau texte relatif au temps de travail : l'APORTT (Arrêté Portant Organisation Relative au Temps de Travail) qui remplacera désormais l'IGOT (Instruction Générale relative à l'Organisation du Travail), annexe du REGPN

L'APORTT a pour objectif de transposer la directive européenne temps de travail dans la police nationale suite au recours gagné par la Cfdt sur l'obligation de 11h de repos entre deux vacations.

### Le Comité Technique est reporté !

Malgré la présence d'ALTERNATIVE Police, le Comité Technique n'a pu se tenir :

- Absence des syndicats représentatifs !
- Absence de quorum !
- Impossibilité d'exposer des contre arguments
- Incapacité de faire valoir des amendements
- **Un boycott syndical irresponsable !**

### Les intérêts des policiers floués !

- Le texte «APORTT» proposé par l'administration **et déjà amendé par les autres syndicats** est inacceptable et contraire aux intérêts de nos collègues !
- Alternative Police a donc fait valoir son opposition à ce texte.
- **Alternative Police a sollicité la possibilité de pouvoir rediscuter du texte...en vain !**

### Un déni de dialogue social !

- L'administration nous a informé que le Comité Technique se tiendrait le 12 juin.
- Elle affiche donc clairement son opposition de discuter à nouveau du texte APORTT
- Il s'agit d'un refus de faire évoluer favorablement le temps de travail pour les policiers.
- **Elle affiche donc sa volonté de contourner la directive européenne**

**Une administration dédaigneuse et antisociale**

Aujourd'hui, le constat est clair !

L'administration a décidé d'agir contre les policiers en imposant un texte antisocial

Faute d'un dialogue social constructif, ALTERNATIVE Police prévient : si l'APORTT est imposé en l'état contre les intérêts des policiers, de nouvelles actions juridiques seront engagées

**ALTERNATIVE Police rappelle que l'APORTT doit être la transposition de la directive européenne «Temps de Travail» obtenue suite à un recours porté et gagné par la Cfdt !**

Notre priorité :  
**Défendre vos intérêts**  
Notre devoir :  
**Vous informer**